

Cote du document:	EB 2009/97/R.47
Point de l'ordre du jour:	17
Date:	4 août 2009
Distribution:	Publique
Original:	Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Projet d'ordre du jour provisoire de la trente-troisième session du Conseil des gouverneurs

Conseil d'administration — Quatre-vingt-dix-septième session
Rome, 14-15 septembre 2009

Pour: **Approbation**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après:

Paolo Ciocca

Secrétaire du FIDA

Téléphone: +39 06 5459 2254

Courriel: p.ciocca@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs

Téléphone: +39 06 5459 2374

Courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Projet d'ordre du jour provisoire de la trente-troisième session du Conseil des gouverneurs

1. En vertu de l'article 6 du Règlement intérieur du Conseil des gouverneurs, le Président du Fonds établit, avec l'approbation du Conseil d'administration, un ordre du jour provisoire pour chaque session du Conseil des gouverneurs. En conséquence, le Conseil d'administration est invité à examiner puis approuver le projet d'ordre du jour provisoire, présenté ci-après, de la trente-troisième session du Conseil des gouverneurs.
2. Le Conseil d'administration est également invité à noter que le Conseil des gouverneurs recevra l'ordre du jour provisoire ci-joint accompagné du programme des manifestations organisées à l'occasion de la session du Conseil des gouverneurs.

Projet d'ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Élection du Bureau du Conseil des gouverneurs
4. Déclarations du Président du FIDA
5. Déclarations générales
6. Rapport sur la huitième reconstitution des ressources du FIDA
7. États financiers vérifiés du FIDA pour 2008
8. Budgets administratif et d'investissement du FIDA et de son Bureau de l'évaluation pour 2010
9. Révision des principes et critères du FIDA en matière de prêts
10. Rapport de situation sur la mise en œuvre du système d'allocation fondé sur la performance
11. Rapport de situation relatif au Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
12. Questions diverses

Annotations

1. Ouverture de la session

La trente-troisième session du Conseil des gouverneurs se tiendra les mercredi 17 et jeudi 18 février 2010.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour provisoire, préparé par le Président et approuvé par le Conseil d'administration conformément à l'article 6 du Règlement intérieur du Conseil des gouverneurs, figure dans le présent document (GC 33/L.1).

3. Élection du Bureau du Conseil des gouverneurs

Conformément à l'article 12 de son Règlement intérieur, le Conseil des gouverneurs est invité à élire un président et deux vice-présidents qui resteront en fonction pour une durée de deux ans.

4. Déclaration du Président du FIDA

M. Kanayo F. Nwanze fera une déclaration à l'occasion du Conseil des gouverneurs.

5. Déclarations générales

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les gouverneurs sont invités à faire des déclarations générales et à formuler, le cas échéant, des observations concernant d'autres questions inscrites à l'ordre du jour.

6. Rapport sur la huitième reconstitution des ressources du FIDA

Le document GC 33/L.2 présentera un rapport de situation sur la huitième reconstitution des ressources du FIDA.

7. États financiers vérifiés du FIDA pour 2008

Conformément à l'article XII du Règlement financier du FIDA et à la section 9 du Règlement pour la conduite des affaires du Fonds, le Conseil des gouverneurs sera invité à examiner le document GC 33/L.3, qui contient les états financiers vérifiés du FIDA pour 2008 et le rapport du Commissaire aux comptes. Lors de sa quatre-vingt-seizième session, en avril 2009, le Conseil d'administration a examiné les états financiers et recommandé leur soumission au Conseil des gouverneurs pour approbation.

8. Budgets administratif et d'investissement du FIDA et de son Bureau de l'évaluation pour 2010

Le document GC 33/L.4 présentera les budgets administratif et d'investissement du FIDA et de son Bureau de l'évaluation pour 2010, tels que recommandés par le Conseil d'administration pour approbation, accompagnés d'un projet de résolution y relatif.

9. Révision des principes et critères du FIDA en matière de prêts

Conformément à la résolution 154/XXXII sur la huitième reconstitution des ressources du FIDA, le Conseil d'administration présentera à la trente-troisième session du Conseil des gouverneurs des propositions visant à modifier les principes et critères en matière de prêts afin d'accentuer la différenciation entre les diverses conditions de financement offertes par le FIDA et de consolider les relations de partenariat entre le Fonds et les États membres qui utilisent ses ressources. Ces propositions seront illustrées dans le document GC 33/L.5.

10. Rapport de situation sur la mise en œuvre du système d'allocation fondé sur la performance

Le document GC 33/L.6 présentera au Conseil, pour information, le septième rapport de situation sur la mise en œuvre du système d'allocation fondé sur la performance au FIDA, tel qu'approuvé par le Conseil d'administration en septembre 2003.

11. **Rapport de situation relatif au Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification**

À sa vingt et unième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a approuvé la décision par laquelle le Fonds a été choisi pour accueillir le Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Le document GC 33/L.7 rendra compte des opérations du Mécanisme mondial en 2009.

12. **Questions diverses**

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Conseil des gouverneurs examinera toute question additionnelle non inscrite à l'ordre du jour provisoire qui pourrait être proposée par des membres du Conseil et/ou du Secrétariat.

